

Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 19 mai 2022 Faux-Vésigneul

Le 19 mai 2022 à 20 h 00, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 13 mai 2022.

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Ludovic JACOB, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX..

Etaient représentés : Carole CHOSROES par Milène ADNET (pouvoir), Marc DEFORGE par Eric VETU (pouvoir), Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Daniel HERBILLON par André MELLIER (pouvoir), Etienne HERISSANT par Pascal VANSANTBERGHE (pouvoir), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).

Absents : Anne BRAZE, Jean-Marie ROSSIGNON (excusé).

En préambule, le Président reprend la liste des élus excusés pour cette séance du Conseil Communautaire. Le conseil nomme Freddy MELLET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. LEONE émet une observation sur le manque de détails du dernier compte rendu. Le compte rendu du Conseil communautaire du 28 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

I. PRESENTATION

1. Information sur les fonds européens

La parole est donnée aux intervenants du département, qui présentent l'ingénierie des financements européens et l'étendue des missions des agents du département auprès de la CCMC.

Coline DALIMIER – *Chargée de mission Europe et ingénierie de financement de projets*
Direction des Finances, des Marchés et de l'Informatique
☎ **03 26 69 40 35**
✉ **dalimier.coline@marne.fr**

II. INSTITUTIONS

Le Président prend la parole, pour relire et présenter les statuts de la Communauté de Communes.

Intervention de Me ADELIN pour l'explication des statuts.
Le Président détaille les modifications et répond aux questions.

Vote du conseil communautaire : 39 Pour.

Ces statuts devront être approuvés par les conseils municipaux de la Communauté de communes avant le 10 juin si possible, à la demande de la Préfecture.

III. ACTION SOCIALE

2. Convention territoriale globale (CTG) de services aux familles

La parole est donnée à Mme Milène ADNET, Vice-Présidente déléguée à l'Action sociale, pour présenter la délibération proposée :

Les axes de développement de la CTG 2022-2026 sont les suivant :

- Développer l'offre en faveur de la Jeunesse
- Favoriser l'accès aux droit CAF
- Développer des actions en faveur de la mobilité
- Développer l'offre Petite Enfance par la création de MAM

Le bonus territoire est lié à la signature de la CTG.

Pour rappel, les exemples de financements en 2022 : Piso = 0.59 € par heure réalisé, bonus territoire = 0.15 € par heure réalisée.

Vote du conseil communautaire : 39 Pour.

IV. BUDGET

Le Président reprend la parole pour présenter les différents projets de délibération pour le budget.

3. Budget Primitif 2022 Eau Régie

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 970,33 €	138 071,07 €
Section d'investissement	67 258,56 €	67 258,56 €

Vote du conseil communautaire : 39 Pour.

4. Clôture Budget Eau Régie

Proposition de clôture pour le 1er juillet 2022, et transfère des résultats sur le budget annexe Eau Affermage.

Vote du conseil communautaire : 39 Pour.

5. Budget Primitif 2022 Ordures Ménagères

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	306,20 €	2798,49 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €

Vote du conseil communautaire : 39 Pour.

6. Clôture Budget Ordures Ménagères

Proposition de clôture pour le 1er juillet 2022, et transfère des résultats sur le budget principal.

Vote du conseil communautaire : 39 Pour.

V. SCOLAIRE

La parole est donnée à Mme Catherine PUJOL, Vice-Présidente déléguée au Scolaire et Péricolaire, pour présenter la délibération proposée, concernant :

7. Convention OGEC Ecole Sainte Marie

Mme PUJOL revient sur les différentes prises en compte pour le calcul des subventions par élève. Et propose une lecture du document.

Vote du conseil communautaire : 37 Pour, 2 Abstentions.

VI. SCOLAIRE

La parole est donnée à Mme Catherine PUJOL, Vice-Présidente déléguée au Scolaire et Péricolaire, pour présenter la délibération proposée, concernant :

8. Tarifs périscolaires 2022-2023

Mme PUJOL revient sur la seule modification qui porte sur la tarification des repas des personnels CLSH.

FORFAITS	SELON LE QUOEFCIENT FAMILIAL			MAJORATIONS		
	< 750 €	Entre 750 et 1 249 €	>= 1 250 €	Inscription hors délai	Reprise des enfants en retard	Enfants ne résidant pas dans la CCMC (sauf personnel CCMC et communal)
PERISCOLAIRE - ETUDES						
Garderie matin	1,60 €	1,80 €	2,00 €	2,00 €		Majoration de 15 %
Repas + temps de garde	4,00 €	4,50 €	5,00 €	6,00 €		
Repas PAI	2,00 €			2,00 €		
Garde du midi exceptionnelle	2,00 €					
Repas enseignants	5,00 €					
Repas agents CCMC	3,80 €					
Repas personnel CLSH	3,80 €					
Garderie soir	1,60 €	1,80 €	2,00 €	2,00 €	6,00 € / demi-heure	
Etudes	3,00 €			3,00 €		
MERCREDIS ET VACANCES						
Demi-journée	5,50 €	6,00 €	6,50 €	2,00 €		Majoration de 15 %
Journée sans repas	11,10 €	12,50 €	13,80 €			
Journée avec repas	15,00 €	16,00 €	17,00 €	6,00 €	6,00 € / demi-heure	
Petites vacances sans repas	55,00 €	60,00 €	65,00 €			
Petites vacances avec repas	75,00 €	80,00 €	85,00 €	6,00 €		
Repas CLSH juillet	4,00 €	4,50 €	5,00 €	6,00 €		

Vote du conseil communautaire : 39 Pour.

VII. RESSOURCES HUMAINES

9. Ouverture de postes saisonniers - Animation

Mme Catherine PUJOL, Vice-Présidente déléguée aux Ressources Humaines, propose à l'assemblée, le recrutement d'agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face aux besoins liés aux accroissements saisonniers d'activités pour les périodes suivantes :

- du 15 août 2022 au 31 août 2022 ;
- du 24 octobre 2022 au 6 novembre 2022 inclus ;
- du 13 février 2023 au 26 février 2023 inclus ;
- du 17 avril 2023 au 30 avril 2023 inclus.

Ces agents assureront les fonctions d'animateur à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h 00.

Vote du conseil communautaire : 39 Pour.

VIII. AFFAIRES GENERALES

Monsieur le Président prend la parole pour la prochaine délibération, concernant :

10. Approbation nouvelle répartition capital social SPL-Xdemat

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre EPCI a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle ainsi que de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Fin avril 2022, SPL-Xdemat comptait 3 025 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1er semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 7 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires d'en sortir et un à revendre son action avant sa fusion avec une structure déjà membre. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51,11 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5,97 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 298 actions soit 2,32 % du capital social,
- le Département de la Marne : 566 actions soit 4,41 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2,15 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3,07 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 515 actions soit 4,01 % du capital social
- le Département des Vosges : 381 actions soit 2,97 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23,99 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Vote du conseil communautaire : 39 Pour.

La parole est donnée à M. Noël VOISIN dit LACROIX, Vice-Président délégué à l'Environnement, pour présenter la délibération proposée, concernant :

11. L'acquisition de terrain dans le cadre de l'opération Vélo Route

Monsieur VOISIN, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'opération Vélo Route, la CCMC souhaite acquérir la parcelle cadastrées AM N° 70 sur la commune de Pogny, d'une superficie de 28,16 ares. Le prix net vendeur sera de 1000 €

Vote du conseil communautaire : 39 Pour.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- M. Philippe BIAL, informe l'Assemblée que la formation prévue le 21 mai ne pourra pas se faire, faute de participants.
- M. le Président indique que l'éventualité d'un siège à Omev, en est toujours stade des diagnostics. Il a été demandé une étude de coûts et de fonctionnement sur 25 ou 30 ans.
- M. le Président, au vu des différents sujets à aborder, propose de réunir les conseils du mois de juin et juillet en un seul. Ce sera le 7 juillet à OMEV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.